

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **VOI 005-4038/18/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération d'Entrée de Ville de Pertuis avenue Jean Moulin et route de la Tour d'Aigues MET 18/7363/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

#### **Descriptif de l'opération concernée :**

##### **Programme :**

Le programme de l'opération d'Entrée de Pertuis a été validé par délibération n°2015\_B418 du Bureau communautaire de la CPA du 24 septembre 2015, pour un montant d'opération de 1,3 M € HT.

Le projet est situé au Nord de la commune de Pertuis et s'étend sur environ 300 mètres depuis le giratoire du boulevard des Jardins jusqu'au carrefour des RD9 et RD956 route de la Tour d'Aigues.

Cette entrée de ville a pour objet de sécuriser le carrefour des deux départementales ainsi que la circulation automobile et de prolonger les voies piétonnes et cycles jusqu'au collègue voisin.

Le programme du projet se caractérise donc comme suit :

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

- création d'un carrefour giratoire sur les RD9/RD956 ;
- réalisation d'un terre-plein central ;
- création de trottoirs aux normes et de pistes cyclables ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- traitement du réseau pluvial de la voie ;
- requalification paysagère des espaces résiduels ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

**Financement :**

L'estimation de cette opération s'élève à 1.300.000 € HT, soit 1.560.000 € TTC dont 1.400.000 € TTC de travaux.

La voirie sur laquelle seront réalisés les travaux étant départementale, le Conseil Départemental de Vaucluse s'est d'ores et déjà proposé de participer au financement des travaux de réalisation de la couche de roulement, dont le montant reste encore à définir. Par ailleurs, le Conseil Départemental de Vaucluse est sollicité à hauteur du montant maximum autorisé dans le cadre de l'appel à projets 2018-2020.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
Conseil Départemental 84 «Appel à Projets 2018-2020»		100 000€
Métropole Aix-Marseille-Provence		1 200 000€*
Conseil Départemental 84 : Participation à la Couche de Roulement		À déterminer

\* Le montant supporté par la Métropole sera diminué du montant de la participation du Conseil Départemental de Vaucluse pour la couche de roulement lors que celui ci sera arrêté.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse et de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015\_B418 du Bureau communautaire de la CPA du 24 septembre 2015 approuvant le programme de travaux et le budget prévisionnel de l'opération ;
- La délibération n°2015\_A280 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant la révision de l'autorisation de programmes 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 76M€ ;

**Signé le 28 Juin 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018**

- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Réalisation de l'entrée de ville de Pertuis avenue Jean Moulin et route de la Tour d'Aigues.

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Départemental de Vaucluse, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution.

**Article 2 :**

La recette éventuelle correspondante sera constatée sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC